

Mars 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-troisième session

Rome, 21 - 25 mai 2012

Avis et appui aux États Membres en ce qui concerne la conduite à tenir dans le cas d'une urgence nucléaire et l'élaboration de stratégies de suivi et de remédiation dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches

I. Introduction

1. Les accidents radiologiques et nucléaires peuvent provoquer des émissions importantes de radionucléides, susceptibles d'avoir de sérieuses conséquences à long terme sur l'environnement. L'expérience acquise à la suite d'accidents radiologiques graves montre que l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts sont les secteurs les plus vulnérables et que les risques de dommages dus à la contamination radioactive y sont élevés.
2. La préparation et la conduite des interventions d'urgence jouent un rôle fondamental dans l'atténuation des effets des accidents nucléaires et radiologiques. La *préparation des interventions d'urgence* est la *capacité* de mettre en œuvre des actions qui atténueront efficacement l'impact d'une situation d'urgence, tandis que l'*intervention d'urgence* est la *mise en œuvre d'actions pour atténuer les conséquences d'une situation d'urgence*¹. Par conséquent, la préparation aux urgences est une condition essentielle pour renforcer et faciliter les interventions en cas d'urgence.
3. Les instruments juridiques relatifs à la préparation et la conduite des interventions d'urgence ont été adoptés il y a plus de 25 ans². En conséquence, bien que les mécanismes adoptés par les organisations internationales³ pour régler les interventions en cas d'urgence nucléaire et radiologique aient été appliqués dans de nombreux pays, de pair avec le développement de capacités nationales d'intervention, ces instruments reflètent les préoccupations dominantes de l'époque et devraient donc être révisés à la lumière des événements récents. Il conviendrait d'envisager des options susceptibles de les renforcer.

¹ Voir les définitions complètes dans le Glossaire de sûreté de l'AIEA. Le Glossaire de sûreté de l'AIEA, Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne, Autriche, ISBN 92-0-100707-8.

² La Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. La FAO a adhéré à ces conventions en octobre 1990.

³ Le plan de gestion conjointe des situations d'urgence nucléaire des organisations internationales, coparrainé par la FAO (EPR- JPLAN 2010).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. L'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011, par exemple, a entraîné une réflexion de la communauté internationale sur les enjeux de l'énergie et de la sûreté nucléaire. Tout en reconnaissant que chaque État est en droit de définir sa propre politique nationale en matière d'énergie, l'objectif commun des Nations Unies consiste à mieux cerner l'éventail des problèmes liés au développement de l'énergie nucléaire et sa sécurité, qui dépassent les frontières nationales⁴.

5. La FAO travaille en partenariat avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) et d'autres institutions des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (Vienne), sur les questions de préparation et de conduite des urgences nucléaires et radiologiques ayant une incidence sur l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts. Ces activités prévoient notamment la mise à profit des compétences critiques de la FAO dans le domaine de la définition et de la mise en œuvre de contre-mesures agricoles et de stratégies de remédiation postaccidentelles. Ces responsabilités sont entreprises dans le contexte du Plan de gestion conjointe des situations d'urgence nucléaire des organisations, avec le coparrainage de la FAO.

6. À la lumière de l'expérience de Fukushima, la FAO a organisé deux réunions techniques sur la préparation et la conduite des urgences nucléaires et radiologiques (Vienne, 30-31 mai 2011; Rome, 14-18 novembre 2011). Ces réunions ont fourni des recommandations sur la préparation et la conduite des urgences nucléaires, y compris les contre-mesures et la remédiation, et sur le renforcement de l'assistance de la FAO aux États Membres. Elles constituent la base de l'approche et des mesures essentielles décrites ci-dessous.

II. L'approche

7. Conférer à la FAO un rôle élargi en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence radiologique, afin de lui permettre d'effectuer des analyses relatives aux conditions d'urgence touchant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts. Ces analyses porteraient sur l'examen des scénarios d'urgence éventuels, leurs conséquences, les impacts radiologiques et les interventions qui en découlent, et seraient destinées à la diffusion parmi les États Membres.

8. Renforcer les mécanismes d'intervention et de gestion des conséquences des accidents nucléaires touchant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, aussi bien au plan national que transfrontières. Améliorer les cadres juridiques en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence, y compris la révision des arrangements de coopération entre la FAO et l'AIEA pour l'échange d'informations et l'appui technique en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

9. Améliorer les informations publiques sur les interventions dans des situations d'urgence touchant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, les stratégies de remédiation et autres questions liées à l'alimentation et à l'agriculture. Cela limitera les craintes et les malentendus sans fondement au sein de la population et contribuera à bâtir la confiance envers le marché agricole mondial.

III. Principales mesures visant à améliorer la préparation et la conduite des interventions lors d'urgences touchant l'agriculture, les pêches et les forêts

10. Aider les États Membres à formuler des plans d'urgence appropriés et à renforcer leurs capacités en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgences nucléaires et radiologiques touchant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts.

11. Encourager l'élaboration, l'évaluation et la vérification des données de référence sur les pratiques de gestion et la cartographie des données environnementales et socioéconomiques essentielles présentant un intérêt pour les interventions d'urgence.

⁴ Tiré du discours du Secrétaire général M. Ban Ki-moon à la Conférence internationale Vingt-cinq ans après l'accident de Tchernobyl. La sécurité pour l'avenir, Kiev, 20-22 avril 2011.

12. Encourager et aider les États Membres à élaborer divers scénarios afin d'identifier et de quantifier les principales voies de contamination de la filière alimentaire, notamment la prise en compte des systèmes de production alimentaire de base dans le monde entier.
13. Organiser des activités de formation et des exercices d'intervention d'urgence, qui sont à considérer comme des éléments clés de programmes adéquats de préparation aux interventions d'urgence et comme des outils puissants pour vérifier et améliorer la qualité des arrangements et des capacités face aux urgences.
14. Appuyer l'examen, la mise à jour et/ou l'élaboration de registres nationaux et internationaux d'experts auxquels faire appel en cas d'urgence radiologique et soutenir la participation des experts nationaux aux exercices internationaux de préparation et de conduite des interventions d'urgence. Encourager les États Membres à renforcer ces programmes de formation.
15. Élaborer des directives en matière d'urgence et de remédiation à l'intention de divers publics (par exemple les décideurs, les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs) afin de rétablir des conditions de production sûre et durable dans les zones touchées par des urgences, en tenant compte de la nécessité d'optimiser les différentes contre-mesures ou stratégies de remédiation et d'envisager des options de rechange concernant l'utilisation des produits contaminés ou leur stockage définitif.
16. Assurer l'appui, la révision et la mise au point concertée d'options de gestion de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des ressources et produits d'origine aquatique après une urgence radiologique, en tenant également compte de la diversité des zones climatiques et des systèmes de production.
17. Appuyer la mise au point de technologies d'aide à la décision pour la justification des contre-mesures et des stratégies de remédiation, en incluant les divers aspects (radiologique, économique, social, culturel, etc.) à prendre en compte lors d'une urgence radiologique.
18. Identifier les activités de recherche nécessaires pour combler les lacunes de connaissances sur des facteurs critiques qui ont une incidence directe sur la sécurité sanitaire des aliments et sur le succès des options de gestion de l'agriculture, des forêts et des environnements aquatiques dans les zones touchées.
19. Intégrer l'analyse des sexospécificités dans les évaluations des besoins en matière d'urgence pour comprendre qui sont les personnes touchées par l'urgence et déterminer les besoins, les vulnérabilités et les capacités spécifiques des hommes et des femmes selon l'âge et le groupe, afin de calibrer les interventions en conséquence.